

Bureau de direction

Mardi 2 octobre 2018

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – V. Le Meur – R. Andro – V. Ricouard – A. Leprince
J. Trohel – C. Archieri – C. Kerbrat-Ruellan – Y. Hernandez – F. Bodin

Excusés : G. Casale

1. Informations générales

- Les représentants de l'académie au bureau ont été renouvelés suite à la création de deux nouvelles fonctions par le recteur :
 - Yannick Hernandez, délégué académique à la pédagogie
 - Frédéric Bodin, doyen des inspecteurs du 1^{er} degré
- Le projet de réforme des ESPE
 - L'actualité politique des ESPE sera certainement conséquente dans les semaines et les mois à venir, avec un projet de réforme dont on ne mesure pas bien tous les contours. Des modifications de la loi et de certains textes clés sont envisagées assez rapidement. Elles devraient concerner le pré-recrutement à partir de la Licence 2, les attendus de formation en master MEEF et une évolution dans le processus de nomination des directeurs et directrices. Mais l'évolution qui aurait le plus d'impact serait celle de la place et/ou de la nature des concours. Le rapport que doivent rédiger Monique Ronzeau et Bernard Saint-Girons sur ce sujet devrait être rendu mi-octobre.
 - Sur ces sujets, le réseau national des ESPE s'est positionné clairement sur deux points : la nécessité d'avoir deux véritables années de formation pour tous les futurs enseignants et CPE, et une architecture de formation similaire pour le 1^{er} et le 2nd degré, afin de garantir les mêmes possibilités de professionnalisation quel que soit le niveau d'intervention.
- Les inscriptions ne sont pas toutes terminées, mais les effectifs pour l'année 2018-2019 devraient être comparables, voire légèrement supérieurs à l'an dernier, malgré la baisse importante du nombre de fonctionnaires stagiaires. Cette baisse est compensée par une augmentation du nombre de M1 et de M2 étudiants non lauréats.
- Situations particulières de certains parcours :
 - Philosophie : parcours maintenu ouvert malgré l'inscription d'un seul étudiant en M1, du fait des mutualisations importantes avec d'autres parcours de master et entre M1 et M2.
 - Breton : ouvert à nouveau cette année, avec 9 étudiants inscrits en M1
 - Chinois : après des difficultés à mettre en œuvre le volet professionnalisant en M2 l'an dernier, un équilibre a été trouvé cette année grâce à l'investissement d'une collègue de Rennes 2 et au recrutement d'une enseignante de collège/lycée en vacation
 - Physique chimie : le parcours n'est pas ouvert à Brest cette année, faute d'étudiants
- International : Projet européen DICO+
 - L'ESPE de Bretagne a répondu au dernier appel des programmes Erasmus+, Horizon 20-20 de l'Europe « coopération en matière d'innovation et d'échange de pratiques ».
 - Ce projet sur 3 ans a été accepté le 20 juillet 2018 avec un financement de 370 000 €.
 - L'acronyme DICO+ signifie « Dispositifs Inclusifs de Coopération ». L'objectif est la production de ressources et de formations pour aider les enseignants - en formation initiale et continue - à développer dans leurs classes des pratiques coopératives innovantes.
 - Le projet, coordonné par l'ESPE de Bretagne, prendra appui sur un terrain composé de 70 établissements européens (primaire et secondaire), avec 1800 enseignants dans les 7 pays impliqués, représentatif des systèmes éducatifs européens en vigueur : France, Espagne, Italie, Roumanie, Pays-Bas, Hongrie, Lituanie. L'ESPE de Normandie est également partenaire. Les élèves concernés sont âgés de 8 à 13 ans.
 - Des professeurs stagiaires en formation initiale et des enseignants en poste (1^{er} et 2nd degré) seront sollicités dès cette année et l'année 2 pour la phase d'expérimentation.
 - La réunion de lancement du projet avec les partenaires aura lieu les 17 et 18 janvier prochains à l'ESPE de Bretagne.

2. Échanges sur les incidences d'une modification éventuelle de la place des concours

- La réflexion actuelle sur la place du concours résulte du constat qu'un concours en fin de M1 contrarie la formation professionnalisante, avec une formation centrée sur la préparation du concours en M1 et une année centrée sur la professionnalisation en M2, avec des stagiaires en alternance qui ont du mal à mener de front la formation et l'exercice professionnel en responsabilité, et qui, pour un certain nombre, n'ont pas suivi le M1 et découvrent les attendus du métier trop tardivement.
- A ce stade, rien n'étant décidé, il ne s'agit que de réflexions sur des hypothèses d'évolution. Le recrutement au niveau master des enseignants n'est en revanche pas remis en cause, ni le maintien d'un concours pour recruter les enseignants et personnels d'éducation.
- L'hypothèse d'une admissibilité et d'une admission sur deux années différentes :
 - En cas de ratio trop faible entre admissibles et admis, cela reviendrait à ne recruter que sur l'écrit. Or les épreuves actuelles ne permettent pas de sélectionner les candidats qui seraient les plus aptes à enseigner.
 - Pour les secondes carrières, l'existence d'une année de formation sans financement peut être un frein.
- Spécificités du premier degré :
 - Le projet d'une admissibilité au CRPE en fin de L3 est souvent évoqué.
 - Une statistique de réussite au CRPE 2018 en fonction de la mention de licence de provenance a été réalisée. Même s'il faut relativiser ces résultats sur une seule année, et parfois sur des effectifs faibles, quelques caractéristiques ressortent :
 - Les licences de sciences, quelles qu'elles soient, favorisent une réussite nettement supérieure à la moyenne ;
 - Les humanités au sens large (Histoire, Lettres, Langues...) arrivent ensuite avec une réussite proche ou un peu supérieure à la moyenne ;
 - Les sciences de l'éducation et la psychologie sont en revanche nettement en dessous de la moyenne.
 - Au-delà des disciplines proprement dites, les capacités cognitives développées par la nature des travaux demandés en licence peuvent jouer un rôle sur la réussite, ainsi qu'un projet professionnel bien construit dans un parcours parfois non-linéaire (cas des réussites correctes des étudiants issus de droit ou d'économie-gestion).
 - A première vue, si l'admissibilité devait avoir lieu en L3, il semblerait préférable qu'une formation complémentaire soit offerte dans un grand nombre de licences, plutôt qu'avoir une licence dédiée qui ne pourrait accueillir qu'une part limitée des étudiants intéressés.
- Spécificités du second degré :
 - Le retour des UFR témoigne d'une opposition à un avancement de l'admissibilité en L3.
 - Les principales raisons invoquées sont :
 - Le cadre des licences, qui s'oppose dans ses principes à l'existence d'une filière différenciée assez tôt pour préparer un concours, avec :
 - une spécialisation progressive à partir d'une L1 très ouverte ;
 - une ouverture vers différents champs professionnels en L3.
 - La nécessité d'un gros travail sur les maquettes qui viennent juste d'être revues.
 - Le niveau disciplinaire. Préparer le concours en L3 réduirait très fortement la formation disciplinaire qui ne démarre que progressivement en première année et dont certains contenus essentiels ne peuvent être abordés plus tôt qu'en L3.
 - La perte d'une partie de ce qui est proposé en licence et qui contribue aussi à la préparation aux métiers de l'enseignement (stages en milieu scolaire ou autre, année à l'étranger pour les parcours de langue...)
 - Un risque de diminution du vivier, car de nombreux étudiants ne font le choix de de l'enseignement que tardivement en L3.
 - Une absence de filière spécifique en licence pour certains concours (Documentation, CPE).
 - Une séparation plus grande encore entre le CAPES et l'Agrégation.
- Alignement des formations du 1^{er} et du 2nd degré
 - Certains scénarios envisagent une place différente pour le CRPE et le CAPES.
 - Une séparation à laquelle s'oppose le réseau des ESPE pour plusieurs raisons :
 - Il s'agirait d'un retour en arrière important, alors que le référentiel commun de compétences et les objectifs de politique éducative prônent la nécessité d'une culture commune, construite dès la formation initiale, pour accompagner le parcours des élèves et œuvrer à la réussite de tous.

- Si enseigner est un métier qui s'apprend, il ne serait pas compréhensible d'avoir des structures de formation professionnalisante différentes (place du concours, durée de la formation, nature des stages). La nécessité de maîtrise disciplinaire et de préparation au métier est la même à tous les niveaux.
- La place de la recherche en formation, participant au développement de la professionnalité, est directement liée à la nature de l'expérience professionnelle vécue lors des stages. Il n'y a pas de raison non plus d'avoir des approches différentes.

3. Échanges sur les incidences d'une réforme sur les axes stratégiques de l'ESPE

- Le dossier d'accréditation précise les chantiers à engager selon les grands axes suivants. Ils seraient diversement impactés par une réforme.
- Formation initiale et professionnalisation :
 - Cet axe a été le plus travaillé, il continue à l'être sur l'approche par compétences. En particulier, avec l'académie, le projet est d'aller plus loin dans les relations au réseau scolaire pour le développement des compétences des étudiants (accueil dans les écoles et établissements, compétences travaillées en local, modalités préconisées...).
 - Une réforme d'ampleur peut modifier la nature, la durée et la place des stages, ce qui modifierait le cadre de mise en œuvre de ce projet.
 - Par ailleurs, la structuration territoriale de l'académie est en cours d'évolution, avec la disparition progressive des bassins au profit de réseaux d'établissements. Pour l'ESPE, il s'agira d'identifier les nouveaux interlocuteurs et de travailler sur des principes, qui ne pourront être déclinés concrètement qu'avec une meilleure connaissance du cadre des formations dans les années à venir.
- Recherche en éducation
 - Il sera toujours pertinent de développer des synergies en termes de recherche, tel que le travail mené au sein du séminaire interdisciplinaire de recherche en éducation, et de créer des liens avec la formation continue académique.
 - En revanche, en formation initiale, le contexte de développement d'une professionnalité par un travail de recherche en lien avec le stage risque de changer de manière importante si les stages sont réduits et massés plutôt qu'étendus sur toute l'année.
- Formation continue
 - A priori, ce volet existera toujours. L'élargissement des capacités d'intervention de l'ESPE (pour l'académie comme pour d'autres publics) est même un enjeu pour une école subissant de manière cyclique des réformes, car il permettrait de maintenir un niveau d'activité moins dépendant des politiques de recrutement de l'État.
 - La formation de formateurs est d'ailleurs à lier à cet objectif de développement de l'offre de formation continue. Au sein de la mention PIF, il faut avancer la réflexion pour une offre de formation diplômante.
 - Du côté de l'académie, des changements sont en cours dans le pilotage de la formation continue, avec un pilotage au plus près des territoires, au niveau des nouveaux réseaux d'établissements.
- Numérique et pratiques pédagogiques
 - L'évolution des pratiques pédagogiques sera toujours un sujet d'actualité. En formation initiale, cela se traduit :
 - par le développement chez les futurs enseignants de compétences numériques et de pratiques innovantes, doublées d'une capacité à expérimenter ;
 - par des modalités variées de formation, permettant d'étoffer notre offre comme de faire vivre aux étudiants des expériences formatrices.
 - L'implication de l'ESPE dans les 2 projets de recherche E-Fran permettra en outre d'en tirer directement des bénéfices en formation.
- Démarche qualité...
 - Mais quel intérêt d'une démarche qualité si les réformes chroniques ne laissent pas le temps de progresser ? Pourquoi changer avant d'évaluer l'impact de ce qui a été fait ?